

Référentiel d'analyse des coûts et recettes des services publics d'eau et d'assainissement collectif

Guide méthodologique



décembre 2021

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

Avec l'appui du cabinet Citexia



Et le concours financier de l'Office français de la biodiversité et Performance publique

Démarche globale	4
Diagramme des étapes à suivre	5
Méthodologie et notice d'utilisation de l'outil	7
A. Définir le périmètre d'analyse.....	7
Définition du périmètre d'études et des documents à utiliser	7
Etape 1 de remplissage de l'outil : Onglet « Accueil »	7
B. Identifier les interactions financières	9
C. Identifier et exploiter les documents comptables	10
Étape 2 : identifier et rassembler les ressources nécessaires pour l'onglet courant.....	10
D. Ajuster et retraiter les données comptables	12
Flux intra-périmètre	13
Charges et recettes exceptionnelles	13
Refacturations	13
Retraitements comptables	14
Charges financières	15
Travaux en régie – production immobilisée.....	15
Dotations aux amortissements.....	16
Synthèse des différentes dépenses.....	16
Etape 3 : ajustements des montants.....	17
E. Ventiler les recettes totales et les dépenses courantes	20
Recettes	20
Dépenses	20
Ventilation du personnel.....	21
Ventilation des CARE de délégataire	21
Etape 4 : Affectation.....	21
Etape 5 : Fiabilité de l'affectation.....	22
F. Déterminer l'épargne patrimoniale et la ventiler	23
Les remboursements d'emprunts (capital et intérêt)	24
L'autofinancement (épargne disponible après le remboursement des emprunts)	24
La ventilation de l'épargne patrimoniale du délégataire	24
Etape 5 : remplissage de l'onglet patrimoine.....	24
Etape 6 : Obtention de l'onglet CUMUL.....	25
Etape 7 : obtention de l'onglet résultat	25
G. Renseigner les variables dimensionnantes	26
Annexe 1 : Définition des différentes fonctions	27
Eau potable.....	27
Assainissement	30
Annexe 2 : ventilation des Données issues des CARE	33

Les débats sur le prix de l'eau reviennent régulièrement sur la place publique mais ils ne s'appuient que rarement sur des données réellement pertinentes, et ne permettent pas de mettre en lumière si le prix pratiqué est justifié ou non par rapport au contexte du service. En effet, la « facture d'eau » sert à financer le service de production et de distribution de l'eau potable, puis la collecte des eaux usées et leur traitement (plus un certain nombre de taxes). Or, les coûts de la production de l'eau, de sa distribution, de la collecte des eaux usées, et des autres missions du service d'eau ou d'assainissement dépendent chacune de nombreux paramètres locaux, tels la distance et la qualité de la ressource en eau, la densité de population, la sensibilité du milieu récepteur, etc.

*Le référentiel d'analyse des recettes et des coûts de l'eau et de l'assainissement est un outil élaboré par la FNCCR et le bureau d'études Citexia, avec le concours financier de l'Office Français de la biodiversité et Performance publique. Il vise à **mettre en lumière les facteurs d'explication du prix de l'eau des différents services, en dépassant la référence classique du prix de la facture d'eau pour une consommation type de 120 m³**, qui ne correspond pas à la réalité économique du service. Il s'agit également de permettre la comparaison entre les structures, en ramenant les coûts à des variables dimensionnantes.*

Les différentes recettes du service et ses coûts sont décomposés et affectés dans une démarche d'analyse fonctionnelle des dépenses. La détermination d'un potentiel d'investissement, l'« épargne patrimoniale », intègre la dimension patrimoniale qui est essentielle pour les services d'eau et d'assainissement, qui doivent financer des équipements lourds et anticiper les besoins.

Ces objectifs imposent certaines contraintes. Tout d'abord, référentiel commun signifie choix imposés, qui ne correspondent pas toujours à l'organisation mise en œuvre dans la collectivité (ainsi, le stockage d'eau potable est rattaché à la production et non à la distribution par exemple). Ensuite, l'enjeu étant d'obtenir un outil relativement simple et utilisable « facilement » de manière autonome au sein des collectivités, il n'a pas vocation à être aussi précis et proche de l'organisation interne que pourrait l'être une comptabilité analytique, qui lui reste complémentaire.

En résulte un outil de saisie prenant la forme d'un tableau Excel, qui permet d'affecter les différentes lignes du compte administratif de la collectivité et du compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) du délégataire.

DEMARCHE GLOBALE

A partir des documents comptables (notamment les comptes administratifs et les « comptes annuels de résultats d'exploitation » (CARE) des concessionnaires), il s'agit de caractériser les recettes et d'affecter les dépenses aux grandes fonctions des services¹, afin d'être en mesure de déterminer leurs poids relatifs dans l'économie du service d'eau ou d'assainissement collectif et faciliter les comparaisons entre services.

Ainsi, l'analyse porte sur les recettes réelles et les dépenses réelles de la section d'exploitation du compte administratif² :

En ce qui concerne les recettes, seules les recettes du service sont incluses dans l'analyse, à l'exclusion des recettes qui ne font que transiter par le budget mais dont le service n'est pas réellement bénéficiaire (redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte des agences de l'eau, TVA et redevances d'assainissement collectées par le service d'eau potable le cas échéant). De même, en cas de flux financiers entre différentes entités d'un même service, ceux-ci doivent être neutralisés pour qu'une recette n'apparaisse pas plusieurs fois (même si elle est associée à une dépense correspondante).

Les recettes totales correspondent aux flux financiers réels au profit du service :

- les recettes issues de la facturation : ventes d'eau aux abonnés, vente d'eau en gros, redevances assainissement, PFAC, traitement des eaux usées issues d'autres collectivités, etc... mais aussi les frais d'accès au service et autres frais divers facturés aux usagers.
- les recettes issues du budget général : la participation du budget général pour la DECI ou les eaux pluviales ;
- les subventions d'exploitation ;
- les subventions d'investissements lissées c'est-à-dire l'amortissement des subventions d'investissement.

Coté agence de l'eau, seule la « contre valeur » redevance pour prélèvement est prise en compte dans les flux financiers, car elle constitue une charge pour le service d'eau potable. Les autres redevances sont appliquées sur la facture d'eau ou d'assainissement mais ne font que « transiter » par le budget du service, et sont donc exclues de l'analyse.

En ce qui concerne les charges, sont considérées toutes les dépenses courantes (à l'exclusion des dépenses d'investissement) c'est à dire les dépenses réelles liées à l'exploitation quotidienne du service : personnel d'exploitation, fluides, fournitures, etc. Il s'agit essentiellement des dépenses dites « de gestion courantes » dans les comptes administratifs. Ces dépenses sont affectées aux grandes fonctions exercées par le service.

Comme pour les recettes, les dépenses traduisant des flux financiers entre différentes entités d'un même service doivent être neutralisées.

¹ Pour l'eau potable : production, stockage et achat d'eau ; transport et distribution ; gestion des abonnés ; pilotage et support

Pour l'assainissement : collecte et transport des EU ; épuration ; gestion des abonnés ; pilotage et support

² Sous quelques réserves, détaillées ci-après

NB1 : par souci de simplification, la section d'investissement ainsi que les mécanismes de virement depuis la section de fonctionnement (et autres subtilités de comptabilité publique) ne sont pas pris en compte.

NB2 : certaines dépenses ou recettes enregistrées dans la section d'exploitation sont exclues de la notion de « recettes ou dépenses courantes » : charges et recettes exceptionnelles, charges financières (intérêts d'emprunt), dotations aux amortissements, dépenses de travaux en régie valorisés en « production immobilisée », etc.

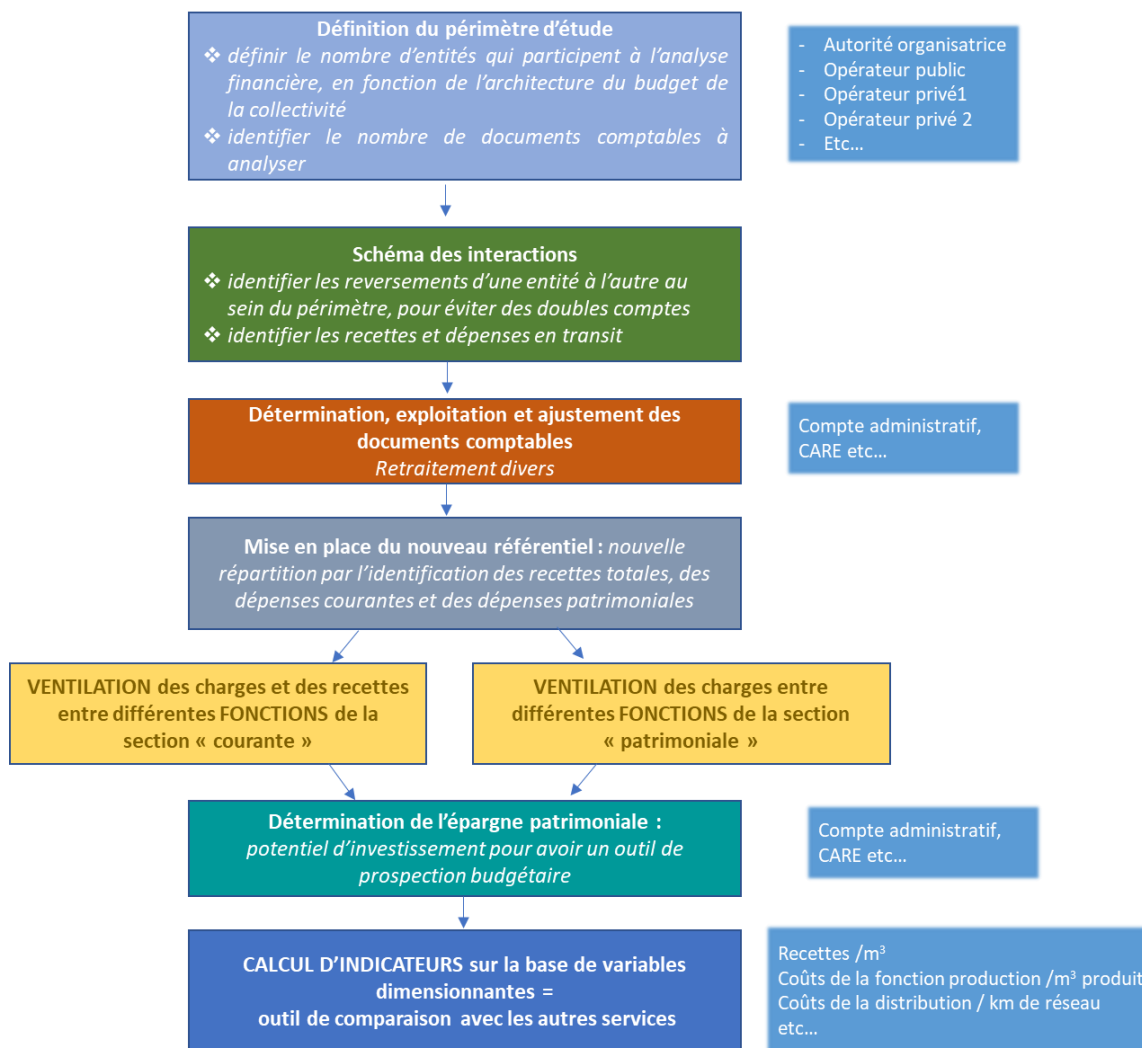
En effet, l'idée est de ne prendre en compte que les recettes et les charges rattachées à l'exploitation quotidienne du service. Les charges et recettes à vocation « patrimoniales » sont également une composante du prix de l'eau, mais elles sont distinguées dans l'analyse et intégrées dans un second temps.

Enfin, la méthode développée intègre le nouveau concept d'**épargne patrimoniale**, qui est égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses courantes : il s'agit d'un volume financier traduisant un « potentiel d'investissement » (utilisé dans l'année ou non) et non le montant des travaux effectivement réalisés, qui peut varier fortement d'une année à l'autre.



Diagramme des étapes à suivre

Cet outil est construit en suivant plusieurs étapes, qui sont décrites dans le diagramme suivant :



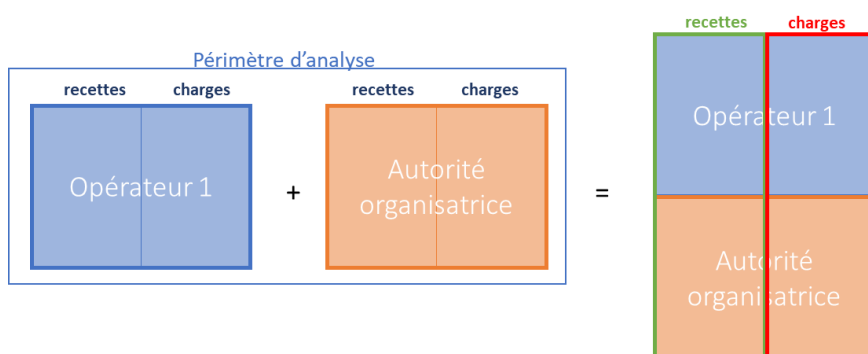
METHODOLOGIE ET NOTICE D'UTILISATION DE L'OUTIL

A. Définir le périmètre d'analyse

Définition du périmètre d'études et des documents à utiliser

Dans un premier temps, il faut recenser les différentes entités qui constituent le périmètre d'analyse et dont il faut décomposer les charges et recettes (sauf dans le cas d'une régie assurant l'intégralité du service sur l'ensemble du territoire analysé).

Dans le cas d'un service en gestion déléguée avec un unique contrat sur son territoire, il s'agira ainsi d'analyser les recettes et charges de l'opérateur d'une part et de la collectivité d'autre part, puis de les agréger comme présenté sur le schéma suivant.



La démarche est déclinable quel que soit le nombre d'entités (contrats de concession ou régies, relatifs à différentes composantes du service ou à différents territoires), avec *in fine* une agrégation des différentes données.

Cela permet d'identifier le nombre de documents comptables à analyser (un document par entité)

Suivant l'organisation et le mode de gestion du service, plusieurs documents seront étudiés.

- Gestion directe (régie) : compte administratif du budget annexe M49 de la collectivité et de la régie à personnalité morale le cas échéant ;
- Gestion confiée par la collectivité à une SPL : compte administratif du budget annexe M49 de la collectivité et compte de résultat de la SPL.
- Gestion confiée par la collectivité à un opérateur privé : budget annexe M49 de la collectivité, compte annuel de résultat d'exploitation (CARE), et le cas échéant compte prévisionnel d'exploitation du délégataire.

Etape 1 de remplissage de l'outil : Onglet « Accueil »

L'outil prend la forme d'un tableur Excel.

A l'ouverture, l'outil doit être initialisé : cliquer sur Suivant après avoir indiqué le nom et le sigle de la structure, puis le nombre d'entités du périmètre d'analyse et l'année étudiée.

NB : Quand on est en DSP, il y a toujours a minima deux entités : la collectivité et le délégataire. En revanche, les contrats de prestations ne créent pas de nouvelles entités, mais sont bien intégrés dans les comptes de la collectivité.

Renseigner ensuite le nom de chaque entité ainsi que son statut (public si elle dispose d'un compte administratif, sinon privé) puis cliquer sur Suivant.

Pour chaque entité (collectivité, délégataire, régie...), un ensemble de deux onglets s'affiche (COURANT et PATRIMOINE) ainsi qu'un onglet Cumul qui dresse le bilan de chaque entité, et un onglet RESULTATS qui affiche la consolidation des recettes et dépenses de toutes les entités et permet de calculer des indicateurs à l'échelle du service.

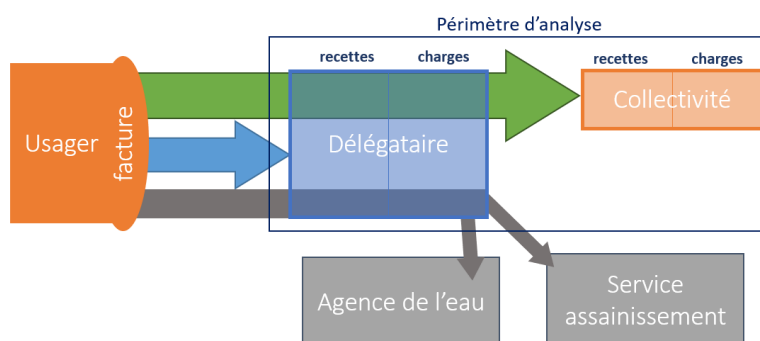
NB : Pour mener à bien la saisie, il faut corréler données comptables et organisation technique. Le remplissage peut être effectué par un binôme technicien/comptable ou par une seule et même personne disposant des deux approches.

B. Identifier les interactions financières

Il s'agit d'identifier :

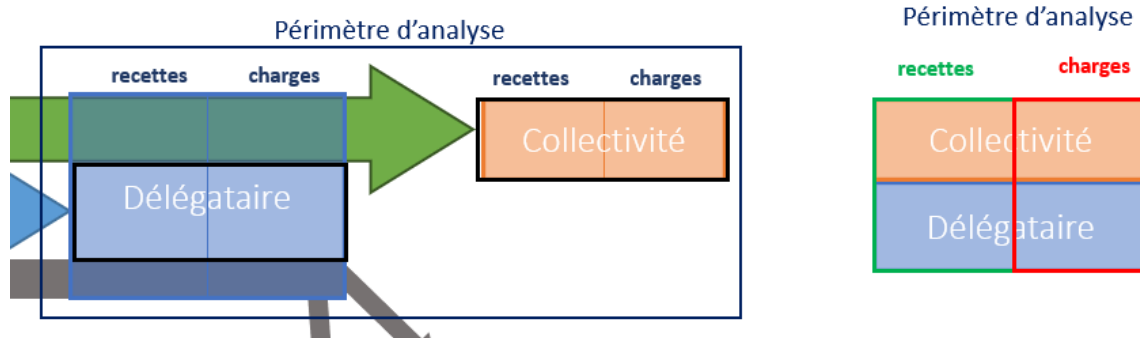
- les reversements d'une entité à l'autre au sein du périmètre d'analyse, pour éviter des doubles comptes ;
- les recettes et dépenses qui ne concernent pas le service étudié et ne font que transiter par le périmètre d'analyse.

Le cas-type ci-dessous dresse le schéma des flux financiers d'un service d'eau potable délégué par une autorité organisatrice à un opérateur unique, avec perception de la part collectivité par le délégataire et reversement à la collectivité, et facturation commune de l'eau et d'assainissement :



Le délégataire du service d'eau potable recouvre les factures en totalité, mais différents flux financiers sont identifiables :

Type de flux et définition	Règle d'analyse
Flux directs  Montants collectés par le délégataire et utilisés directement par lui (gestion courante du service et renouvellement le cas échéant)	Montants à analyser pour le délégataire
Flux de transition Intra-périmètre  Montants collectés par le délégataire et reversés à la collectivité, incluse dans le périmètre d'analyse	Montants neutres pour le délégataire, mais à destination du service : à analyser pour la collectivité (le flux entrée-sortie du délégataire ne doit pas être pris en compte)
Hors périmètre  Montants collectés par le délégataire et reversés à d'autres entités hors périmètre d'analyse (Agence de l'eau et service d'assainissement)	Montants transparents pour le service -> non analysés (le flux entrée-sortie ne doit pas être pris en compte)



Dresser un schéma des interactions en amont de l'analyse des coûts et recettes est essentiel pour s'assurer que :

- les flux de transition intra-périmètre ne sont comptabilisés que par l'entité destinataire finale et non par les entités au sein desquelles ils ne font que transiter ;
- les flux de transition « hors périmètre » ne sont pas comptabilisés.

NB : En revanche, les redevances d'occupation du domaine public ainsi que les redevances versées à la SNCF ou à la VNF (voies navigables de France) sont à garder à l'intérieur du périmètre de l'analyse. En effet, elles participent aux écarts des coûts de gestion observés entre les services d'eau potable ou d'assainissement.

C. Identifier et exploiter les documents comptables

Le compte administratif et le CARE correspondent au niveau « minimum » attendu pour la décomposition : ce sont les documents à intégrer dans les différentes matrices de l'outil Excel. Toutefois, selon les organisations, des documents plus détaillés peuvent être préférés. Il s'agira d'utiliser des données suffisamment détaillées pour être affectées aux différentes fonctions, mais sans excès pour éviter un travail fastidieux d'affectation de montants dérisoires.

Un accès au logiciel de comptabilité, ou a minima un export du compte de gestion sera souvent nécessaire pour ventiler des dépenses globalisées.

Étape 2 : identifier et rassembler les ressources nécessaires pour l'onglet courant

Dans un premier temps, l'outil se base sur l'ensemble de la section « exploitation » des comptes administratifs, qui sera étudiée et copiée directement dans les matrices de l'outil. Dans le cas d'une DSP, l'intégralité du CARE doit être intégrée dans l'outil.

Concrètement, il s'agit donc d'intégrer chacune des lignes de la section « exploitation » des comptes administratifs, ou du CARE dans le fichier Excel.

Statut de l'entité 1public			Année : 2018		Colonnes à renseigner avec des pourcentages : recettes en bleu, charges en vert (somme sur une ligne = 100%)										Fiabilité : A (très fiable), B ou C (peu fiable)																					
Colonnes propres à chaque collectivité : copier-coller le compte administratif, export de logiciel comptable, CARE,...																																				
Numéro compte (facultatif)			Titre du compte (recette ou charge) ou du chapitre		Montant		Montant à intégrer dans la matrice		Commentaire (retraitement, ventilation,...)		% Redevances assainissement		% PFAC		% Eaux usées provenant d'autres collectivités		% Participation BG eaux pluviales		% Services accessoires et exclusifs		% Subventions d'exploitation		% Subventions patrimoniales		% Versements services extérieurs		% Collecte		% Traitement		% Gestion des abonnés		% Pylage et support		% Contrôle	
Données comptables (compte administratif, CARE, ...)							Montants à analyser. Par défaut, colonne D = colonne C, mais certains montants doivent être corrigés voire non pris en compte																													
Une fois intégrées, ces données ne doivent pas être modifiées ! Tout retraitement ou annulation pour non prise en compte se fait en colonne D																																				

Données comptables (compte administratif, CARE, ...)

Une fois intégrées, ces données ne doivent pas être modifiées ! Tout retraitement ou annulation pour non prise en compte se fait en colonne D

Montants à analyser. Par défaut, colonne D = colonne C, mais certains montants doivent être corrigés voire non pris en compte

Affectation des recettes

Affectation des dépenses

Il s'agit de copier la section d'exploitation – détails des recettes et détails des dépenses du CA, ou l'intégralité du CARE, dans les colonnes A, B et C.



Ne pas prendre en compte la section « investissement » dans l'onglet « courant »

NB : Pour les comptes administratifs, le montant à faire figurer en colonne C est constitué de la somme des titres émis et des produits rattachés (recettes) ou des mandats émis et des charges rattachées (dépenses).

Documents et données nécessaires ou utiles

D'autres données seront nécessaires pour la ventilation :

- Organigramme du service (opérateur et collectivité) ;
- Etat des amortissements ;
- Etat de la dette ;
- Pour les services délégués à un opérateur privé, le compte d'exploitation prévisionnel permet généralement de disposer d'un niveau de détail plus avancé que le CARE.

Pour les entités ayant un statut « public », l'onglet « courant » est proposé prérempli avec un certain nombre de lignes issues de la nomenclature M49, avec des commentaires et un préfléchage aux différentes fonctions en vue de faciliter le remplissage de la matrice.

Il est donc possible :

- Soit de remplir les montants associés dans les différentes lignes, avant d'effectuer les retraitements et affectations (comme expliqué ci-dessous) lorsque ce n'est pas fait ;
- Soit d'effacer ce préremplissage (via « bouton » en haut de la feuille) pour copier-coller le CA, et ensuite faire l'exercice de retraitements et d'affectation aux différentes fonctions (comme expliqué ci-dessous).

D. Ajuster et retraiter les données comptables

Ainsi, les montants présentés dans les CA ou les CARE devront dans la majorité des cas, subir quelques ajustements afin de traduire les recettes et dépenses effectives réelles du service d'eau ou d'assainissement et s'affranchir de certaines règles de comptabilité. Il s'agira d'écarter de l'analyse :

- les sommes qui ne font que transiter par le budget : cf flux intra-périmètre ou extra-périmètre (redevances AE et redevances assainissement collectées par le service d'eau potable notamment),
- les recettes et dépenses exceptionnelles non représentatives de l'économie du service,
- les refacturations,
- les retraitements comptables,
- les charges financières,
- les dépenses liées à des travaux valorisés en production immobilisée,
- les dotations aux amortissements.

- soit les sommes sont tout simplement exclues de l'analyse (on met alors « 0 » ou rien en colonne D) ; c'est le cas des flux extra ou intra périmètres, des charges et recettes « réellement exceptionnels », retraitements comptables, charges financières et dotations aux amortissements.
- soit les sommes sont à déduire d'une autre ligne comptable : refacturations, travaux en régie – production immobilisées notamment. Dans ce cas, il est possible soit de soustraire le montant des recettes à celle des dépenses correspondantes (ex : participation du personnel au titre des tickets restaurant à déduire des charges du personnel) ou de l'imputer en dépense en négatif à une

fonction (ex : participation de l'assainissement versée au service de l'eau potable au titre de la gestion des abonnés : dans la matrice « eau potable », on indique alors -100% dans la colonne P, correspondant aux dépenses courantes de gestion des abonnés).

Flux intra-périmètre

Comme indiqué ci-dessus, il faut en premier lieu **identifier les montants qui font l'objet de transferts en interne, pour les neutraliser dans les budgets par lesquels ils ne font que transiter**. Cela signifie les soustraire de la ligne de comptabilité dans laquelle ils apparaissent, en recettes et en dépenses.

Par exemple le montant de la part collectivité ne doit pas être comptabilisé dans l'onglet relatif aux comptes du délégataire : on annule cette charge (= 0 dans la colonne D) et on la soustrait du montant des recettes liées aux ventes d'eau aux abonnés (sauf si cette recette apparaît de manière individualisée).

Charges et recettes exceptionnelles

Afin de ne pas fausser l'analyse, **il convient d'écarter les recettes et charges exceptionnelles non représentatives de l'économie du service et soumises à de fortes variations interannuelles**.

Néanmoins, les charges et recettes exceptionnelles (comptes 67 et 77 de la comptabilité M49) sont généralement récurrentes (exemple : dépenses subventionnées sur plusieurs années, abandons de créance, ...) et doivent alors être prises en compte dans l'analyse. *Par exemple, des frais à caractère exceptionnel liés à la protection des captages se traduisant par des subventions de l'agence de l'eau pour de l'animation se retrouvent sur un certain nombre d'années. Dans ce cas, on peut considérer que ces recettes ne sont plus exceptionnelles.*

Il faut donc déterminer si les « charges et recettes exceptionnelles » sont réellement exceptionnelles, et les retirer de l'analyse uniquement si c'est le cas.

Mandats annulés et titres annulés

Les titres annulés (compte 673) et mandats annulés (compte 773) sont à déduire des recettes / charges correspondantes. Les titres annulés sont donc déduits des ventes d'eau potable ou factures d'assainissement. S'ils ne sont pas identifiés, les mandats annulés peuvent être supprimés (valeur « 0 »), dès lors que leur montant est négligeable (ce qui est généralement le cas).

Pertes sur créance irrécouvrables et recouvrement de créances

Les pertes sur créances irrécouvrables (compte 654) sont à affecter aux charges de gestion des abonnés. En revanche, les recouvrements de créances (compte 771) sont à considérer comme des recettes exceptionnelles et à écarter de l'analyse.

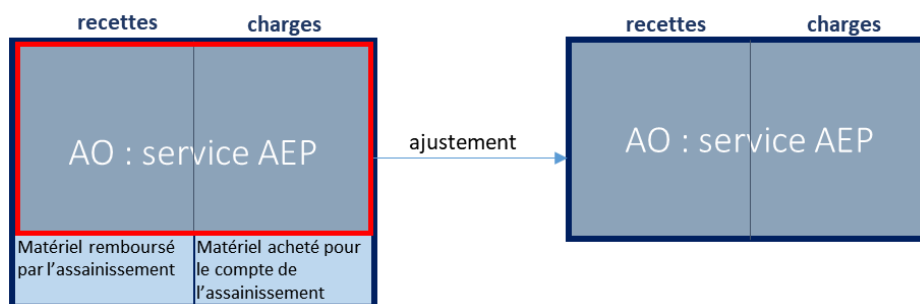
Refacturations

Par souci de mutualisation, un service d'eau ou d'assainissement supporte parfois certaines charges courantes d'exploitation qui ne relèvent pas directement de son SPIC. Ces charges sont ensuite refacturées par le service. A titre d'exemple :

- Mutualisation d'achats ou de personnel par les services d'eau et d'assainissement d'une même collectivité, refacturés d'un service à l'autre ;
- Mise à disposition de personnel refacturé à d'autres services ou d'autres collectivités.

Il conviendra de ne pas prendre en compte le montant de ces recettes de refacturations, et de corriger les lignes de charges correspondantes en y déduisant ces montants. Il est donc nécessaire d'identifier clairement les coûts refacturés.

Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, le matériel acheté par le service de l'eau pour le service d'assainissement collectif est remboursé par ce dernier, et seules les charges et recettes encadrées en rouge sont à analyser pour le service d'eau potable :



Ces refacturations s'appliquent à :

- titres restaurants (pour le montant remboursé par le personnel),
- personnel et/ou matériel assainissement (remboursé par le service assainissement) ou inversement,
- frais de structure (remboursé par le service qui partage les locaux)
- d'autres refacturations pourront être identifiées : n'hésitez pas à les partager



Attention : les charges sont corrigées uniquement du montant réellement refacturé.

Exemple 1 : pour les tickets restaurant, il faut soustraire le montant financé par le personnel et faire figurer dans le référentiel le montant restant à la charge du service.

Exemple 2 : si le service d'eau dépense 500 € de matériel dont 200 € pour le compte de l'assainissement mais n'est remboursé que de 150 € par le budget annexe assainissement, seuls 150 € seront déduits des dépenses totales de matériel du service d'eau. Pour l'analyse du service bénéficiaire (ici l'assainissement), les charges qui figurent dans le compte administratif doivent être reprises.

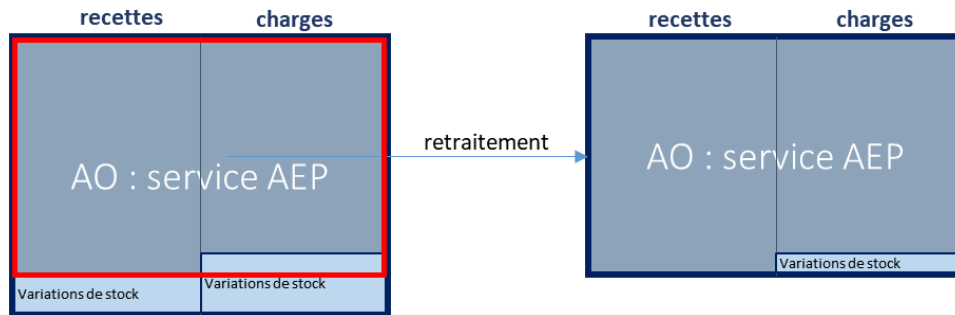


Cas particulier de la défense extérieure contre l'incendie et de la gestion des eaux pluviales, refacturés au budget général de la collectivité : les remboursements du budget général sont conservés en recettes, et les charges correspondantes maintenues dans les dépenses, car il ne s'agit pas de refacturation à proprement parler mais de gestion de la compétence par les services d'eau et d'assainissement.

Retraitements comptables

Certaines recettes et dépenses sont liées à des écritures comptables et peuvent gonfler artificiellement les recettes et dépenses globales. Il s'agit généralement de lignes fonctionnant en binôme charge/recette. Il conviendra dans ce cas :

- si la recette est inférieure à la charge, de soustraire le montant de la recette à la charge correspondante.
- si la charge est inférieure à la recette, soustraire le montant de la charge à la recette correspondante.



Ces retraitements comptables s'appliquent :

- aux variations des stocks,
- aux titres annulés et titres émis,
- aux atténuations de charges / produits
- à d'autres retraitements pourront être identifiés : n'hésitez pas à les partager.

Charges financières

En comptabilité publique, les charges financières (intérêts d'emprunts) sont considérées comme des dépenses d'exploitation, mais dans le présent référentiel, **la majorité des charges financières seront exclues des dépenses courantes car non rattachées à l'exploitation quotidienne du service.**

Seules les charges financières liées aux biens « support », tels que les véhicules et bâtiments administratifs, sont considérés comme liés à l'exploitation courante du service. Elles sont renseignées dans l'onglet « patrimoine », et par suite réintégrées dans les charges courantes (de même que le remboursement du capital de l'emprunt auquel elles sont attachées).

Les charges financières ne viennent donc pas diminuer l'épargne patrimoniale, qui ne dépend que du montant des recettes totales et du montant des dépenses courantes. En revanche, elles constituent bien une charge qui impacte l'investissement réel.

Ainsi, les charges financières sont neutralisées dans l'onglet « courant » : on note « 0 » dans la colonne D.

Recettes financières

Les produits financiers inscrits au compte 76 de la nomenclature M49 ne sont pas à répartir comme des recettes classiques. En effet, dans le cadre de cette analyse, ce type de recette sera considéré comme une « réduction » des charges de pilotage et support, ceci en cohérence avec l'exclusion des charges financières des charges d'exploitation courante. Ainsi il conviendra de soustraire le montant des recettes financières aux charges de pilotage et support.

Travaux en régie – production immobilisée

En comptabilité publique, les dépenses de travaux réalisés en régie sont « noyées » dans les charges courantes de la section d'exploitation³. Dans le cadre du référentiel, **ces dépenses de travaux en régie**

³ Par exemple le personnel en charge des travaux est inclus au chapitre 012

devront être exclues des dépenses courantes lorsque les travaux sont remboursés par la section d'investissement sous forme de production immobilisée⁴.

Il s'agira donc de ne pas comptabiliser la production immobilisée dans les recettes, mais de soustraire son montant des charges de personnel et de matériel correspondantes.

Notons que si le service ne respecte la procédure de « production immobilisée » alors ces charges de travaux en régie seront prises en comptes en dépenses courantes. Le fait de ne pas immobiliser ces dépenses peut conduire à présenter des dépenses de gestion courante plus importantes et des dépenses d'investissement moindres.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ne sont pas des dépenses courantes réelles mais des dépenses d'ordre de transfert entre sections. Elles ne sont donc pas prises en compte dans le référentiel en tant que dépenses, à l'exception :

- **des amortissements de subventions d'investissements (recettes)** : qui sont à prendre en compte en recettes dans l'onglet « courant », car elles correspondent à un lissage des subventions d'investissements perçues par la section d'investissement ;
- **des dotations aux amortissements des véhicules et biens « supports » ou « logistiques » (dépenses)** : afin de ne pas créer de distorsion entre les politiques d'acquisition et les politiques de location, les dotations aux amortissements pour les biens « support », tels que les véhicules et les bâtiments administratifs seront considérées comme des dépenses courantes. Elles ne figurent pas dans la section de fonctionnement des comptes administratifs et ne sont donc pas reprises dans l'onglet « courant » ; mais elles sont isolées dans l'onglet « patrimoine », puis automatiquement réintégrées aux dépenses courantes consolidées.

Exemple :

<i>Collectivité A : location</i>	<i>Collectivité B : achat</i>
<i>200€/mois</i>	<i>12 000 € amortis sur 5 ans</i>
<i>2 400 €/an de location par an</i>	<i>2 400 €/an de dotation aux amortissements</i>
<i>Dans les deux cas : 2 400 € à considérer en dépenses courantes</i>	

Synthèse des différentes dépenses

Le schéma ci-dessous synthétise le passage du modèle de comptabilité M49 au modèle FNCCR d'analyse des coûts.

⁴ Un service en régie peut réaliser des travaux pour son propre compte, avec son propre personnel et ses fournitures. Dans ce cas, des charges de personnel et de fournitures apparaissent comme des dépenses courantes de la section d'exploitation alors qu'il s'agit en fait de travaux. Si le service pratique le mécanisme de « production immobilisée » et immobilise ses travaux en régie, à la clôture des comptes la section d'investissement vient rembourser ces dépenses à la section d'exploitation, au compte 721, via la production immobilisée.

RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES
Recettes totales	Excédent d'exploitation	Recettes totales	Excédent d'exploitation	Recettes totales	EPARGNE PATRIMONIALE
	dotations aux amortissements et provisions (DAP)		dotations aux amortissements et provisions (DAP)		
	DAP logistique		charges financières (CF)		
	charges financières (CF)		Travaux en régie immobilisés		
	CF logistique		DAP logistique		DEPENSES COURANTES
	dépenses courantes d'exploitation		CF logistique		
	Travaux en régie immobilisés		dépenses courantes d'exploitation		

Etape 3 : ajustements des montants

Ainsi, certains montants indiqués dans les documents comptables devront être corrigés voire exclus de l'analyse : ces modifications seront à apporter dans la colonne D de l'onglet « COURANT », « Montant à analyser ».



Les données ne devront jamais être modifiées dans la colonne « montant », il s'agit de conserver les données « brutes » issues de l'extraction des documents comptables, afin d'assurer la traçabilité des modifications effectuées.

NB : en cas de modification par rapport au montant initial en colonne C, la case correspondante en colonne D se colore en rouge.

En complément des éléments détaillés ci-dessus, certains comptes seront systématiquement à exclure des recettes totales et des dépenses courantes, et donc devront être neutralisés dans cet onglet (c'est-à-dire que dans la colonne D, le montant sera égal à 0, quelle que soit la somme figurant dans la comptabilité du service). Il s'agit notamment :

- Des comptes globalisant des recettes ou des dépenses, alors que l'affectation est faite au niveau des sous-comptes détaillés, ou à l'inverse des comptes détaillés lorsque c'est le compte global qui est pris en compte et ventilé ; objectif : éviter les doubles comptes ; ex : compte 12 sur le personnel et le détail de ce compte ;
- Des dotations aux amortissements, qui n'apparaissent pas dans les charges dans l'onglet « courant » mais uniquement dans l'onglet « patrimoine ».

Exemple 1 : annuler les flux de transition dans la matrice d'un opérateur

	A	B	C	D	E	F
1						
2		Statut de l'entité 2	privé			
3						
4	Colonnes propres à chaque collectivité : copier-coller le compte administratif, export de logiciel comptable, CARE,...			Année : 2017		Col
5	Numéro compte (facultatif)	Titre du compte (recette ou charge) ou du chapitre	Montant	Montant à intégrer dans la matrice	Commentaire (retraitement, ventilation,...)	de l'entité

10	RECETTES			
11	• Partie fixe	951 734 €	951 734 €	
12	• Partie proportionnelle	3 258 945 €	3 258 945 €	
13	• Cession d'eau	68 627 €	68 627 €	
14	• Autres produits (incendie, matières de vidange..	34 661 €	34 661 €	
15	...		- €	
16	Collectivités et autres organismes publics		- €	
17	• Part Collectivité	262 508 €		flux de transition intra-périmètre (prise en compte en recettes collectivité)
18	• Redevance prélèvement	271 498 €	271 498 €	
19	• Redevance pour pollution d'origine domestique	1 039 762 €		flux de transition hors périmètre
20			- €	
21	DEPENSES			
22	Personnel	1 504 343 €	1 504 343 €	
23	Energie électrique	228 395 €	228 395 €	
24	...		- €	
25			- €	
26	Collectivités et autres organismes publics	1 573 769 €	-C26-C17-C19	déduction des flux de transition (collectivité et agence de l'eau sauf prélèvement)

Extrait d'une matrice d'opérateur (CARE du délégataire)

La colonne D est modifiée :

- en recettes, non prise en compte des recettes liées aux flux de transition : la part collectivité et la redevance pollution sont annulées (D17 et D19 = 0)
- en charges, non prise en compte des dépenses liées à ces flux de transition : correction en D26 des versements aux organismes publics (C26) par soustraction des montants de la part collectivité (C17) et de la redevance pollution (C19)



Il conviendra de s'assurer que l'on retrouve bien en recettes dans la matrice de la collectivité le montant équivalent de la part collectivité.

Exemple 2 : ajuster les recettes et les dépenses dans la matrice d'une collectivité

	A	B	C	D	E	
1						
2		Statut de l'entité 1	public			
3						
4		Colonnes propres à chaque collectivité : copier-coller le compte administratif, export de logiciel comptable, CARE,...			Année : 2017	C
5		Numéro compte (facultatif)	Titre du compte (recette ou charge) ou du chapitre	Montant	Montant à intégrer dans la matrice	Commentaire (retraitement, ventilation,...)
10		RECETTES			- €	
11			Vente d'eau aux abonnés	9 397 933 €	9 397 933 €	
12			Vente d'eau en gros	1 404 512 €	1 404 512 €	
13					- €	
14			Chap 722 travaux en régie : personnel	492 331 €		
15			Chap 722 travaux en régie : fournitures	173 879 €		
16					- €	
17			Chap 77 Produits exceptionnels	25 340 €	25 340 €	
18					- €	
19			Remb personnel assainissement	125 421 €		
20					- €	
21			DEPENSES		- €	
22			604 - Achats d'études, prestations...	298 505 €	298 505 €	
23			604 - Achats d'études, prestations...non identifié	40 119 €	40 119 €	
24			605 - Achat d'eau	593 067 €	593 067 €	
25			...		- €	
26			6063 - Fournitures d'ent. & petits équipement	381 475 €	=C26-C15	déduction des fournitures travaux
27			...		- €	
28			Chap 012 Charges de personnel	3 239 120 €	=C28-C14-C19	déduction du personnel travaux et du personnel assainissement

Extrait d'une matrice d'une collectivité (compte administratif)

La colonne D est modifiée :

- en recettes, non prise en compte du remboursement des travaux en régie par la section d'investissement (D14 et D15 = 0) et du remboursement de personnel par le service assainissement (D19 = 0)
- en charges, le montant des fournitures (C26) est diminué en case D26 du montant des fournitures remboursé par la section d'investissement (C15) et le montant des dépenses de personnel (C28) est diminué en case D28 des montants du personnel travaux (C14) et du personnel assainissement (C19)



Pour s'assurer de la traçabilité, il est fortement conseillé de toujours calculer le « montant à intégrer dans la matrice » (colonne D) à partir de formules faisant intervenir les montants inscrits dans la colonne C « montant » et de ne pas réécrire un montant manuellement.

Cas de vente d'eau entre les acteurs d'un même service

Il faut alors retraiter les montants pour annuler les flux internes : pour l'entité « vendeuse », les recettes liées à la vente d'eau en interne ne sont pas comptabilisées en recettes mais sont soustraites des coûts de production ; pour l'entité acheteuse, les charges liées à cet achat d'eau sont comptabilisées en production (et non en achat d'eau).

Colonnes propres à chaque collectivité : copier-coller le compte administratif, export de logiciel comptable, CARE,....			Année : 2019		vert (somme sur une ligne = 100%)												fiat (p)
5																	
6	Numéro compte (facultatif)	Titre du compte (recette ou charge) ou du chapitre	Montant	Montant à intégrer dans la matrice	Commentaire (retraitement, ventilation,...)	% vente d'eau aux abonnés	% vente d'eau hors périmètre	% Services accessoires et exclusifs	% Contribution DEC	% Subventions d'exploitation	% Subventions patrimoniales	% dotés d'eau	% Production et stockage	% Distribution	% Gestion des abonnés	% Pylage et support	% Travaux d'entretien
127				- €													
128		RETRAITEMENT CITEXIA		- €													
131				- €													
132		achat d'eau Interne DSP St Martin	172 963 €	172 963 €	diminution des produits d'achat d'eau	100%											
133		achat d'eau Interne DSP St Martin	172 963 €	172 963 €	diminution des charges de production								100%				

E. Ventiler les recettes totales et les dépenses courantes

Recettes

Les recettes des services d'eau potable sont à affecter à l'une de ces catégories :

- Vente d'eau aux abonnés ;
- Vente d'eau hors périmètre ;
- Services accessoires et exclusifs (Frais d'accès au service, travaux, etc...) ;
- Participation pour la DECI ;
- Subventions d'exploitation ;
- Subventions patrimoniales lissées (amortissement des subventions).

Les recettes des services d'assainissement sont à affecter à l'une de ces catégories :

- Redevances assainissement ;
- Eaux usées provenant d'autres collectivités ;
- Participation du budget général pour la gestion des eaux pluviales ;
- PFAC ;
- Services accessoires et exclusifs ;
- Subventions d'exploitation ;
- Subventions patrimoniales lissées (amortissement des subventions).

Le référentiel s'attache à répartir les recettes et les dépenses entre les différentes fonctions « en grandes masses ». Il n'est pas nécessaire de passer du temps pour avoir une répartition précise pour des sommes dérisoires (de l'ordre de quelques milliers d'euros, ou de moins d'1% des recettes totales), qui de toutes façons n'affectent pas l'analyse globale.

Dépenses

Chaque type de dépense doit être affectée à une fonction (ou ventilée entre plusieurs fonctions), de la même manière pour l'ensemble des collectivités participantes.

Pour l'eau potable, les dépenses sont à ventiler entre ces différentes fonctions :

- Production, stockage et achat d'eau ; y compris l'ensemble des dépenses d'énergie
- Transport et distribution ; y compris l'ensemble des dépenses liées aux véhicules (carburant, entretien, mais aussi location ou amortissement)
- Gestion des abonnés ; y compris les agents releveurs ;
- Pilotage et support ; y compris l'ensemble des charges liées à l'informatique (dont logiciel clientèle et SIG) et aux locaux administratifs.

Pour l'assainissement, les dépenses sont à ventiler entre ces différentes fonctions :

- Collecte et transport des eaux usées ; *y compris l'ensemble des dépenses de véhicules (carburant, entretien, mais aussi location ou amortissement) et celles liées aux opérations de curage ;*
- Traitement ;
- Gestion des abonnés ; *y compris les agents releveurs ;*
- Pilotage et support ; *y compris l'ensemble des charges liées à l'informatique (dont logiciel clientèle et SIG) et aux locaux administratifs.*

Le périmètre des différentes fonctions est précisé en annexe. Même s'il ne correspond pas aux choix faits en interne au sein de la collectivité (notamment s'il existe une comptabilité analytique), il est important de le respecter afin que les comparaisons entre services soient possibles et pertinentes.

Ventilation du personnel

L'ensemble des charges liées au personnel doivent être ventilées au prorata des Équivalents Temps Plein (ETP) affectés aux différentes fonctions définies dans le référentiel.

Les ETP « direction » sont à ventiler sur les différentes fonctions, au prorata de l'affectation des agents encadrés si leur direction recouvre plusieurs fonctions. Un directeur général pourra être affecté principalement au pilotage et support, un directeur technique à 50-50 sur la production et la distribution / sur la collecte et le traitement des eaux usées ; ce pourcentage est à moduler selon les fonctions réellement exercées.

L'annexe 3 présente un organigramme type d'un service eau et assainissement ainsi que la ventilation pouvant être faite sur les différents type de poste. Cet organigramme est présenté à titre d'exemple et la ventilation par poste de charge doit être adaptée en fonction du contenu des missions et des périmètres d'interventions des agents. Attention notamment au périmètre des différentes fonctions (ex : agents releveurs affectés à la gestion des abonnés, gestion des réservoirs à la production d'eau potable).



Si les ETP « travaux » ont fait l'objet d'une production immobilisée, ils sont considérés comme une dépense patrimoniale et ils ont dû faire l'objet d'un retraitement : ils n'apparaissent donc plus dans les dépenses de personnel (ETP travaux exclus des pourcentages de ventilation, à la fois au numérateur et au dénominateur). En revanche, si les travaux en régie ne sont pas valorisés comptablement via la production immobilisée, la part des dépenses salariales générée par les ETP travaux est à considérer comme une dépense courante et donc à ventiler de la même façon que les autres ETP (pris en compte dans les pourcentages de ventilation au numérateur et au dénominateur).

Ventilation des CARE de délégataire

Les comptes annuels de résultat des délégataires (CARE) peuvent faire l'objet d'une ventilation sur la base des comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) produits au moment de la mise en concurrence, en s'assurant de la concordance entre les définitions des fonctions du délégataire et celles du présent référentiel.

Le résultat du délégataire sera, le cas échéant, imputé dans la fonction « pilotage et support ».

Étape 4 : Affectation

Une fois l'étape 3 achevée, les matrices « COURANT » sont prêtes à être ventilées. En pratique, il s'agit d'affecter chaque montant de la colonne D à une ou plusieurs fonction(s) de coûts ou de recettes, selon les définitions de chacune, via l'attribution d'un pourcentage. Lorsqu'une ligne comptable est affectée à plusieurs fonctions (cas du personnel ou des fournitures par exemple), un travail est nécessaire pour définir la ventilation de la dépense.

Lorsqu'une ventilation existe au sein du service, une adaptation au présent référentiel est parfois nécessaire. Par exemple : les releveurs de compteurs sont affectés dans le référentiel à la fonction « gestion des abonnés » ce qui ne concorde pas nécessairement avec la répartition du personnel utilisée dans la collectivité analysée, les releveurs étant parfois associés à la distribution.

De la même manière, si des ventilations plus précises que le référentiel existent au sein du service, elles ne doivent pas toujours être mobilisées (voir guide de répartition des dépenses entre les différentes fonctions en fin de guide) : les frais liés aux véhicules sont, dans ce référentiel, affectés intégralement à la fonction de distribution et devront y être affectés à 100%, même si une ventilation plus précise existe.

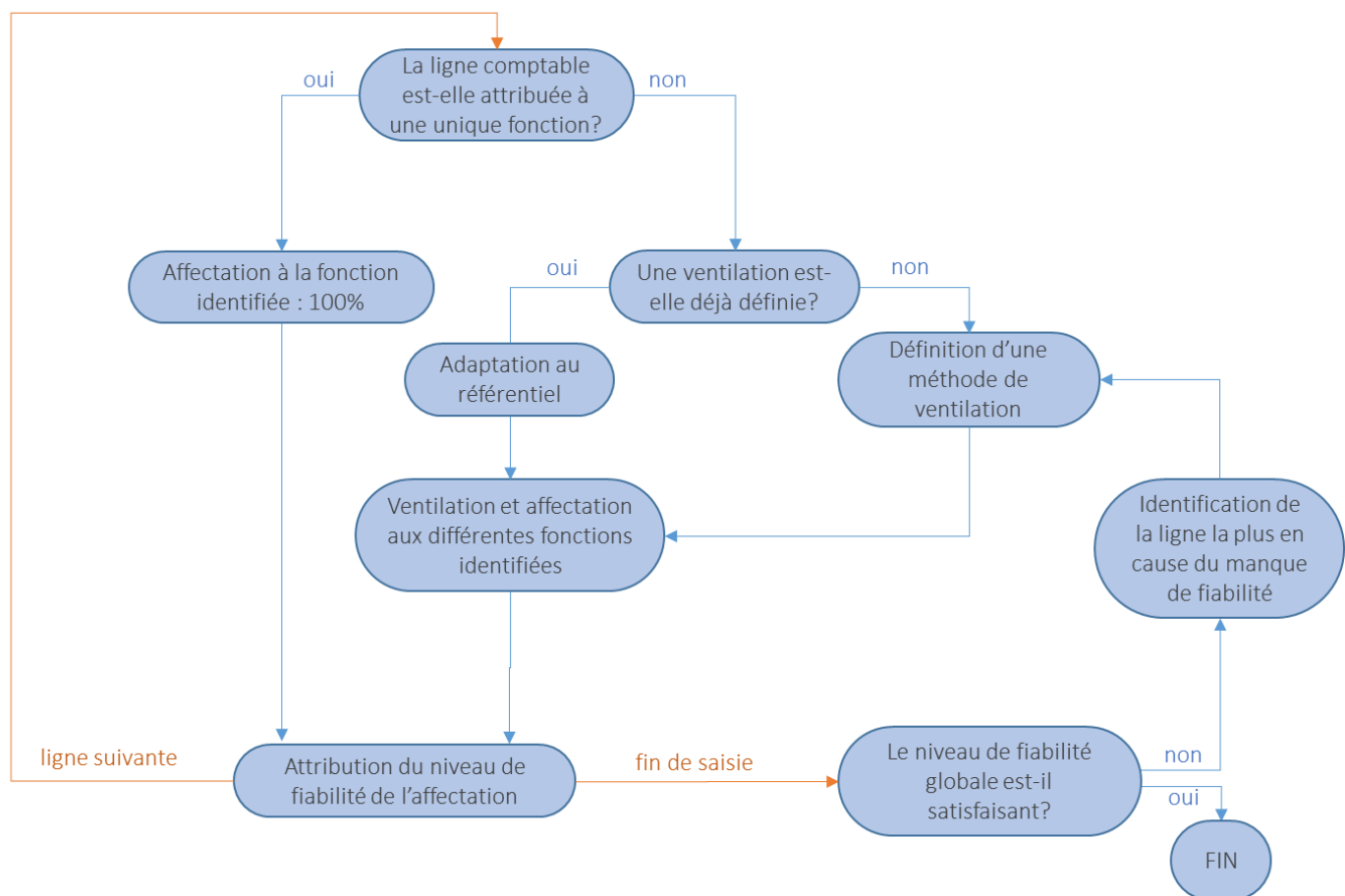
Astuces pour l'affectation des recettes et dépenses aux différentes fonctions :

- ne pas passer trop de temps sur les petites sommes, qui ne jouent que très marginalement sur l'analyse finale
- dans les recettes, les sommes relativement petites qui ne relèvent pas des redevances, des subventions, de la vente d'eau en gros ou du traitement d'eaux usées provenant d'autres collectivités seront souvent affectées aux services accessoires et exclusifs, qui regroupent les travaux et services effectués pour des usagers ou pour des tiers.

Etape 5 : Fiabilité de l'affectation

Chaque affectation de dépense doit faire l'objet d'une évaluation de fiabilité, dans la colonne prévue à cette effet (colonne T) : A, B ou C (A : fiable, B : moyennement fiable et C : peu fiable). Si la dépense est affectée à une unique fonction, l'affectation est nécessairement de qualité A.

Une fois la matrice entièrement remplie, cet indicateur de fiabilité est consolidé et permet de mesurer le pourcentage de dépenses affectées de manière fiable. L'objectif est ainsi de procéder par itération et de ne préciser les affectations que si cela est nécessaire pour atteindre un niveau de fiabilité global acceptable (estimé fiable à plus de 80%).



Pour améliorer la fiabilité de l'affectation d'une ligne de dépense, il peut être intéressant de la scinder en deux lignes, en isolant une part « fiable » (quelques factures aux montants élevés faciles à affecter) et une part « approximative » (les dizaines de factures aux faibles montants dont l'affectation serait trop chronophage).

F. Déterminer l'épargne patrimoniale et la ventiler

Toute recette ne donnant pas lieu à une dépense à des fins d'exploitation (ou de gestion courante du service) est (ou sera) utilisée pour renouveler ou acquérir du patrimoine, par le biais d'emprunts (capital et intérêts à rembourser) ou par l'autofinancement généré et l'amortissement des subventions d'investissement. Il s'agit de l'« épargne patrimoniale », constituée du solde entre les recettes totales du service et les dépenses courantes telles que définies ci-dessus.

L'épargne patrimoniale représente alors un potentiel d'investissement sur l'année et non les investissements effectivement réalisés afin de ne pas avoir à tenir compte des excédents/reports des années précédentes d'une part, et de ne pas complexifier la méthode par l'analyse détaillée des montants dépensés en section d'investissement.

Un certain nombre de services considèrent leurs dépenses patrimoniales dans leur globalité et n'affectent pas spécifiquement les emprunts ou l'autofinancement sur du patrimoine fléché. C'est pourquoi, par défaut, l'épargne patrimoniale est ventilée au prorata des amortissements, qui représentent en première approche la répartition du patrimoine sur chaque fonction. Attention, ce ne sont pas les montants en valeur des dotations aux amortissements qui sont étudiés, mais leur répartition entre les différentes fonctions. Dans la mesure du possible, la répartition de l'épargne patrimoniale peut être affinée lorsque les collectivités disposent d'un **programme pluriannuel d'investissement** ou d'une autre source de connaissance des investissements à venir.

Les remboursements d'emprunts (capital et intérêt)

Les remboursements d'emprunts de l'année en capital et en intérêt peuvent être ventilés sur les différentes fonctions si les emprunts sont affectés à des investissements particuliers.

Théoriquement la fonction production et stockage (pour l'eau) et la fonction traitement (pour l'assainissement) seront les principales fonctions imputées (emprunt pour des investissements lourds et ponctuels tels que des usines ou des réservoirs).

Un état des remboursements d'emprunts est généralement disponible en annexe du compte administratif.

NB : le cas échéant, les remboursements d'emprunts concernant des locaux administratifs sont réintégrés depuis l'onglet « patrimoine » dans les dépenses courantes « pilotage et support ».

L'autofinancement (épargne disponible après le remboursement des emprunts)

L'autofinancement (épargne patrimoniale – remboursements en capital et intérêts) peut être utilisé dans l'année ou « épargné » en vue d'une utilisation future selon une affectation précise. L'autofinancement dégagé devrait en théorie être affecté principalement sur la fonction distribution (pour l'eau) et collecte (pour l'assainissement), puisqu'il s'agit de renouvellement courant, typiquement du linéaire de réseau.

La ventilation de l'épargne patrimoniale du délégataire

Les CARE des délégataires peuvent présenter des amortissements et des frais financiers pour les investissements réalisés en début de contrat, ainsi que des charges relatives aux renouvellements et investissements (fonds contractuel ou non).

Dans les deux cas, ces montants sont isolés en « investissements du délégataire ». Ces dépenses seront ventilées au regard de l'engagement moyen prévu dans le contrat sur chaque fonction (montant prévu pour le renouvellement du réseau, des usines et stations, et des compteurs) par le délégataire, et non le renouvellement effectivement réalisé dans l'année, pour établir le coût unitaire.

Les charges relatives au renouvellement de l'électromécanique de production ou de stockage seront considérées comme de l'autofinancement complémentaire.

Enfin, le résultat du délégataire sera considéré comme une charge spécifique (ni une dépense courante ni une dépense patrimoniale).

Etape 5 : remplissage de l'onglet patrimoine

Onglet PATRIMOINE (cas d'une entité publique)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	Statut de l'entité : public		Colonnes à renseigner avec des pourcentages					Fiabilité				
2	TYPE DE DEPENSE PATRIMONIALE		MONTANT		% Collecte	% Traitement	% Gestion des abonnés	% Pilotage et support	% Confiance			
3	Amortissements											
4	La ventilation des immobilisations permet de ventiler automatiquement par défaut l'épargne patrimoniale											
5	Dotations aux amortissements											
6	dont amortissement du réseau		Données comptables		100%	Affectation des dépenses						
7	dont amortissement des stations				100%							
8	dont amortissement des véhicules											
9	dont amortissement des biens logistiques et informatiques											
10	Amortissement des subventions d'amortissement				0%	0%	0%	0%	0%			
11	soit - / intégrés aux dépenses courantes (amortissement des véhicules et des biens logistiques)											
12												
13	Emprunts											
14	Par défaut, les remboursements d'emprunts sont ventilés au prorata des amortissements											
15	Charges financières (intérêts)		Données comptables			Affectation des dépenses en option						
16	Annuité de la dette (capital)				0%	0%	0%	0%	0%			
17	soit - / intégrés aux dépenses courantes (remboursements d'emprunts liés au pilotage et support)											
18												
19	Epargne patrimoniale											
20	Calcul auto											

Le détail des dotations aux amortissements est indiqué en recettes de la section d'investissement

Les remboursements d'emprunts en capital sont identifiés dans la section d'investissement, en

Onglet PATRIMOINE (cas d'une entité privée)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Statut de l'entité : privé	Colonnes à renseigner avec des pourcentages						Fiabilité	
2	TYPE DE DEPENSE PATRIMONIALE	MONTANT	% Collecte	% Traitement	% Gestion des abonnés	% Pilotage et support	cohérence		
22	Investissements du délégataire								
23	Le montant total est la somme des charges d'investissement indiqué dans le CARE								
24	DSP	Charges relatives au GER réseau	Données		Affectation des dépenses			fiabilité	
25		Charges relatives au GER stations	CARE						
26		Autres charges relatives aux investissement							
27									
28									

En l'absence de données plus précises, les dépenses sont ventilées à partir des investissements prévus dans le compte prévisionnel d'exploitation. On en tire une clé de répartition qu'on applique ensuite à l'épargne patrimoniale du délégataire.

Etape 6 : Obtention de l'onglet CUMUL

L'onglet CUMUL, rempli automatiquement, synthétise pour chaque entité les montants totaux ventilés sur chaque fonction, en dépenses et recettes.

A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Courant	Régie	Contrat 1					
2	RECETTES TOTALES (R)	- €	- €					
3	Redevances assainissement	€	€					
4	PFAC	€	€					
5	Eaux usées provenant d'autres collectivités	€	€					
6	Participation BG eaux pluviales	€	€					
7	Services accessoires et exclusifs	€	€					
8	Subventions d'exploitation	€	€					
9	Subventions patrimoniales	€	€					
10								
11	DEPENSES COURANTES (D)	- €	- €					
12	Deversements services extérieurs	€	€					
13	Collecte	€	€					
14	Traitement	€	€					
15	Gestion des abonnés	€	€					
16	Pilotage et support	€	€					
17	Résultat délégataire	- €	- €					
18	Patrimoine							
19	EPARGNE PATRIMONIALE (R - D)	- €	- €					
20	Collecte	- €	- €					
21	Remboursement d'emprunts	- €	- €					
22	Amortissement des subventions d'investissement	- €	- €					
23	Autofinancement de travaux	€	€					
24	GER collecte (Investissements du délégataire)	€	€					
25	Traitement	€	€					
26	Remboursement d'emprunts	€	€					
27	Amortissement des subventions d'investissement	- €	- €					
28	Autofinancement de travaux	€	€					
29	GER traitement (Investissements du délégataire)	- €	- €					
30								
	Initial	Régie_COURANT	Régie_PATRIMOINE	Contrat 1_COURANT	Contrat 1_PATRIMOINE	Cumul	RESULTATS	

9

Etape 7 : obtention de l'onglet résultat

L'onglet Résultats doit être complété avec les variables dimensionnantes, afin d'obtenir les indicateurs au m³, au km de réseau, à l'abonné, etc. de chaque fonction, qui permettront de comparer les résultats entre services.

G. Renseigner les variables dimensionnantes

Pour permettre l'analyse et la comparaison entre les services, les données financières sont ramenées à des variables techniques, avec lesquels il est possible d'établir des ratios.

Ainsi, les coûts de production sont à ramener au volume produit, le coût des achats d'eau en gros aux volumes achetés. Le linéaire de réseau sert à comparer les coûts de distribution, et le nombre d'abonnés le coût de gestion des abonnés.

Le prix de l'eau est également demandé, afin de le comparer au résultat de l'analyse établissant le coût réel du service et le poids des factures d'eau dans les recettes. Il s'agit de renseigner un prix hors taxe par mètre cube pour une consommation de 120m³ (avec un compteur de 15mm et un branchement de diamètre 20mm) ; auquel on ajoute le cas échéant les contrevaleurs de la redevance prélèvement et de la redevance VNF. Il s'agit donc d'un prix hors TVA et hors redevances pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte.

NB : Il est donc distinct du prix 120m³ renseigné dans Sispea (D102 pour l'eau potable ou D204 pour l'assainissement), qui est un prix TTC.

Pour les services multi-tarifs, il s'agira du prix au m³ pour 120m³ pondéré par les volumes facturés, ce qui donne une idée du prix 120 moyen de l'EPCI ou du syndicat.

ANNEXE 1 : DEFINITION DES DIFFERENTES FONCTIONS

Eau potable

Recettes du service

Vente d'eau aux abonnés

Facturation aux abonnés domestiques

Facturation aux abonnés industriels

Vente d'eau hors périmètre

Facturation à d'autres collectivités

Participation du budget général au titre de la DECI

Services accessoires et exclusifs

Facturation pour réalisation de branchements neufs ou d'extension

Facturation des services aux abonnés (ouverture, calibrage, etc.)

Services à des tiers

Autres produits divers et financiers

Subventions d'exploitation

Subventions patrimoniales

Amortissement des subventions d'investissements

Coûts du service

Production, stockage et achats d'eau

Achat d'eau brute ou traitée

Exhaure, adduction et surpression

Redevance prélèvement de l'agence de l'eau ou VNF

Energie d'exhaure

Visite et entretien des sites d'adduction et de production

Entretien électro mécanique des sites

Contrôle sécurité des sites

Traitement

Energie de traitement

Produits de traitement

Gestion et conduite des installations (entretien, protection et maintien des usines et stations)

Stockage (tous stockages confondus : sortie d'usine ou réseau)

Energie stockage et surpression

Nettoyage des cuves

Entretien et sécurité des abords des sites

Protection de la ressource

Procédures périmètres de protection

Actions préventives (y compris achats de terrains, actions AAC)

Energie (y compris pour la distribution ou services support)

Analyses (y compris sur le réseau)

Encadrement et formations des agents "production et stockage"

Distribution

Opérations de réparations sur le réseau et les branchements

Réparations sur canalisations

Réparations sur branchements

Autres réparations sur réseaux

Recherche de fuites

Autres tâches d'exploitation du réseau

Purges

Gestion des DICT

Manipulation générale

Frais liés aux véhicules (y compris non affectés à la distribution)

Location ou amortissement

Carburant

Entretien

Encadrement et formations des agents "distribution"

Gestion des abonnés

Opérations liées aux compteurs

Ouverture de compteurs

Relevé de compteurs

Facturation

Émission et traitement des factures

Affranchissement

Gestion des impayés

Créances irrécouvrables

Mesures sociales

Gestion des abonnés

Accueil physique et téléphonique des abonnés (hors frais de locaux)

Traitement des demandes des abonnés

Encadrement et formations des agents "gestion des abonnés"

Pilotage et support

Locaux administratifs et abonnés

Locaux (loyer ou amortissement)

Poste et télécommunications

Communication et représentation

Actions de coopération internationale

Frais informatiques

Tous logiciels, y compris SIG, pilotage des sites, clientèle (location ou amortissement)

Impôts locaux et taxes

Assurances

Honoraires, frais d'acte et de contention

Étude, recherche, services centraux

Frais d'études générales

Frais de sièges des délégués

Contrôle du service

Frais de contrôle de la collectivité sur l'opérateur

Gestion des marchés publics

Gestion des ressources humaines

Comptabilité (budget - finance)

AMO et MOE internes

Encadrement et formations des fonctions pilotage supports

Assainissement

Recettes du service

Redevances assainissement

Facturation aux abonnés domestiques

Facturation aux abonnés industriels

Eaux usées provenant d'autres collectivités

Facturation à d'autres collectivités

Participation du budget général au titre du pluvial

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Services accessoires et exclusifs

Facturation pour réalisation de branchements neufs ou d'extension

Facturation des services aux abonnés (ouverture, calibrage, etc.)

Facturations de services d'épuration (graisses, etc.)

Services à des tiers

Autres produits divers et financiers

Subventions d'exploitation

Subventions patrimoniales

Amortissement des subventions d'investissements

Coûts du service

Eaux usées exportées vers d'autres services

Exportation d'eaux usées

Exportation d'eaux pluviales (gérées par le service d'assainissement collectif)

Collecte & transport

Exploitation du réseau

*Curage et opérations de désobstructions (réseau, branchements ou lagunes)**Inspections télévisées**Gestion des DICT*

Recherche des eaux parasites

Relevage

*Energie consommée par les postes de relevage**Surveillance et entretien des équipements*

Entretien des déversoirs d'orages

Entretien des bassins tampon

Frais liés aux véhicules (y compris non affectés au réseau)

*Location ou amortissements**Carburant**Entretien*

Encadrement et formations des agents "collecte"

Traitement

Traitement des eaux usées et pluviales

Gestion et conduite des installations de traitement

Energie de traitement

Visite et entretien des sites

Entretien électro mécanique

Réactifs

Gestion des boues et des sous-produits

Gestion et conduite des installations

Energie

Evacuation des boues et sous-produits

Autosurveillance (y compris autosurveillance du réseau)

Analyses dans le cadre de conventions de déversement

Produits de traitement

Entretien des espaces verts

Encadrement et formations des agents "épuration"

Gestion des abonnés

Contrôle des branchements

Facturation (payé au service de l'eau potable ou assumé directement)

Émission et traitement des factures

Affranchissement

Gestion des impayés

Créances irrécouvrables

Mesures sociales

Gestion des abonnés

Accueil physique et téléphonique des abonnés (hors frais de locaux)

Traitement des demandes des abonnés

Gestion des conventions et autorisations de déversements industriels

Encadrement et formations des agents "gestion des abonnés"

Pilotage et support

Locaux administratifs et abonnés

Locaux (loyer ou amortissement)

Poste et télécommunication

Communication et représentation

Actions de coopération internationale

Frais informatiques

Tous logiciels, y compris SIG, pilotage des sites, clientèle (location ou amortissement)

Impôts locaux et taxes

Assurances

Honoraires, frais d'acte et de contention

Étude, recherche, services centraux

Frais d'études générales

Frais de sièges des délégués

Contrôle du service

Frais de contrôle de la collectivité sur l'opérateur

Fournitures administratives

Gestion des marchés publics

Gestion des ressources humaines

Comptabilité (budget - finance)

AMO et MOE internes

Encadrement et formations des fonctions pilotage supports

ANNEXE 2 : VENTILATION DES DONNEES ISSUES DES CARE

LIGNE	MISSION
Produits annexes au contrat	Services accessoires et exclusifs
Recettes TTE	Services accessoires et exclusifs
Energie	Production A répartir collecte/traitement pour l'assainissement
Produits de traitement	Production / Traitement
Analyses réglementaires	Production / Traitement
Véhicules, engins	Distribution / Collecte
Assurances	Pilotage et Support
Locaux	Pilotage et Support
Impôts et taxes	Pilotage et Support
Postes, télécommunication et informatique	Pilotage et Support
Equipements domaine privé	Pilotage et Support
Frais divers	Pilotage et Support
Frais de contrôle	Pilotage et Support
Frais de siège	Pilotage et Support
Non valeurs	Gestion des abonnés
Pertes sur créances irrécouvrables	Gestion des abonnés

- Les lignes les plus importantes à ventiler dans les CARE sont généralement le personnel et la sous-traitance

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME TYPE AVEC AFFECTATION

